

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1 : OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les « CGV ») sont éditées par le groupe Entreprendre (ci-après « Entreprendre » ou « le Magasin »), dont les coordonnées figurent en bas de page.

Les présentes CGV sont applicables entre le Magasin et toute personne qui y effectue un achat de produit (ci-après le « Client »). Elles ont pour objet de régir l'ensemble des relations contractuelles entre Entreprendre et le Client.

Elles sont réputées acceptées sans réserve par le Client dès l'achat d'un produit (ci-après le ou les « Produit(s) »). Le Client peut les consulter librement à l'accueil du Magasin ou sur www.entreprendre-bricolage.com

Article 2 : PRODUITS

Les Produits sont proposés par le Magasin dans la limite des stocks disponibles.

Le Client est invité à se rapprocher d'un conseiller de vente afin de prendre connaissance des caractéristiques essentielles du Produit avant l'achat, si celles qui sont produites sur l'emballage du Produit lui paraissent insuffisantes.

Le Magasin est tenu de délivrer au Client les produits à la date de disponibilité convenue, dans les conditions des articles L. 216-2 et suivants du Code de la consommation. En cas de retard et sous réserve de la présentation d'une preuve d'achat, le Client est en droit de résoudre le contrat après une mise en demeure restée infructueuse demandant au Magasin de s'exécuter dans un délai raisonnable.

Pour toute commande, le Client dispose d'un délai de 30 jours calendaires pour procéder au retrait de ses produits en magasin. Ce délai court à compter de la réception, par tout moyen (courrier, e-mail, sms), de la notification de disponibilité des produits.

Passé ce délai, un courrier recommandé avec accusé de réception sera envoyé au Client afin de lui rappeler que sa commande est disponible. Le Client dispose alors d'un nouveau délai de 30 jours calendaires, à compter de la première présentation de ce courrier, pour venir récupérer sa commande en magasin. Passé ce délai, la commande sera annulée du fait du Client.

Article 3 : PRIX

Les prix affichés en Magasin tiennent compte des éco-contributions et de la TVA au taux applicable en vigueur.

Article 4 : PAIEMENT

Différents moyens de paiement sont proposés au Client pour régler ses achats, notamment la carte bancaire, le chèque ou les espèces. Pour ces moyens de paiement, Entreprendre s'engage à respecter les dispositions légales en vigueur, notamment les seuils légaux applicables.

Paiement en espèces

Le paiement en espèces est plafonné à 1.000 (mille) euros en vertu de l'article L.112-6 du Code monétaire et financier et du décret n°2015-741 du 24 juin 2015.

Paiement par chèque

Le Magasin demande au Client réalisant un paiement par chèque de justifier de son identité au moyen d'un document d'identité officiel, en cours de validité et portant sa photographie (notamment : carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, extrait Kbis), conformément à l'article L.131-15 du Code monétaire et financier. En fonction du montant, le Magasin se réserve le droit de demander au Client une seconde pièce d'identité. Le Magasin se réserve le droit de refuser tout chèque. Le Client pourra alors régler en utilisant un autre moyen de paiement.

Paiement par carte bancaire

Le Magasin accepte les cartes bancaires à concurrence du plafond déterminé entre le porteur et sa banque. Le Magasin se réserve le droit de refuser toute carte bancaire laissant présager d'un éventuel risque de fraude ou d'impayé.

Clients en comptes

Les clients en comptes devront s'acquitter de leur facture au plus tard 30 jours fin de mois après émission de cette dernière. Toute facture donnera lieu à la facturation de frais fixes d'un montant de 0.95 € H.T.

Acomptes

Dans le cadre d'une commande, le Magasin a la possibilité de demander au Client le versement d'un acompte correspondant à au moins 50% du montant TTC de la commande.

Paiement du solde

Le paiement du solde devra être effectué 72h avant toute livraison dans le cas de commandes passées en magasin.

Réserve de propriété

Les marchandises livrées restent la propriété du Magasin jusqu'au paiement intégral de leur prix. Le défaut de paiement pourra entraîner la revendication des marchandises.

Le transfert des risques du Produit s'opère entre les mains du Client à compter de la délivrance des Produits.

Article 6 : LIVRAISON DEPUIS LE MAGASIN

Informations générales

Il est entendu par livraison, le service proposé consistant en la remise matérielle au Client du ou des Produits commandés au lieu de son choix. La livraison n'inclut pas la mise en service des Produits.

Les livraisons ne peuvent s'effectuer que dans les zones géographiques couvertes par le Magasin. Ces zones sont consultables en magasin et varient en fonction de la nature des Produits commandés. La livraison interviendra à l'adresse indiquée par le Client au moment de la passation de la commande, du lundi au vendredi entre 8 heures et 18 heures ; aucune heure précise ne pourra être communiquée au Client, le rendez-vous étant fixé à la demi-journée. A la date du rendez-vous, le Client devra être présent à l'adresse de livraison qu'il aura indiquée lors de la commande, muni du bon de commande et d'une pièce d'identité. En cas d'absence du Client, de non-présentation du bon de commande ou de non-présentation d'une pièce d'identité, le Magasin se réserve le droit de refacturer au Client toute nouvelle livraison.

Le solde de la commande du Client (toutes prestations incluses) doit être réglé 72h avant la date prévue de livraison. Dans le cas contraire, la livraison ne pourra être effectuée et le montant de la livraison sera due. Toute nouvelle demande donnera lieu à une nouvelle facturation.

Les tarifs de livraison sont consultables en Magasin.

Délais de livraison

Les délais de livraison courent à partir de la date de disponibilité du Produit indiquée sur le bon de commande ou au lendemain du paiement total de la commande effectué par le Client.

Le Magasin s'engage à mettre en œuvre l'ensemble des moyens nécessaires au respect des dates de livraison indiquées. Dans l'hypothèse où le Magasin serait informé d'un retard de livraison des Produits, il s'engage à avertir le Client dans les plus brefs délais. Le Client a dès lors la possibilité de choisir le report ou l'annulation totale ou partielle de sa commande. En cas d'annulation de la commande par le Client, elle lui sera alors remboursée dans un délai maximum de quatorze (14) jours à partir de la date d'annulation.

Modalités de livraison

Avant d'utiliser ce service, le Client est invité à étudier la description, les caractéristiques du Produit et l'accessibilité du lieu de livraison afin d'être certain que la livraison soit possible. Le Client s'engage à faire part des éventuelles difficultés d'accès et particularités de l'adresse de livraison. Le Client a la responsabilité de prévoir un accès facile pour un camion de 19 à 38 tonnes et de demander toutes les autorisations, notamment administratives, nécessaires au déchargement. Une zone dégagée de déchargement est impérative à la livraison du Produit. Le transporteur peut décider à tout moment de stopper la livraison en cas d'impossibilités ou par souci de sécurité.

- **Livraison au pied du camion**

Ce mode de livraison s'entend par le dépôt au pied du camion du Produit à l'adresse indiquée par le Client lors de la commande. Aucune opération de manutention (notamment livraison à l'étage, ...) ou de pose ne sera dans ce cas effectuée par le transporteur. Le Client sera en charge de la récupération, de l'entreposage et du dépôt des Produits à l'adresse indiquée lors de la commande.

Seul le transporteur est habilité à décider de l'accès le plus propice au déchargement. Il est précisé que la livraison sera effectuée en limite de propriété. Dans l'hypothèse où la configuration réelle de l'accès de livraison empêcherait physiquement le déchargement de la marchandise, le transporteur se réserve le droit d'annuler la livraison. Les frais de livraison resteront dans ce cas à la charge du Client. Il appartiendra au Client de se rapprocher du Magasin afin de fixer les nouvelles modalités et coûts d'acheminement de la commande.

- **Livraison au sein de la propriété**

Certains Magasins proposent la livraison dans un lieu précis que leur aura indiqué le Client. Le Client s'engage à fournir au Magasin des informations exactes quant au lieu de livraison, ces dernières étant nécessaires afin d'établir si la livraison est effectivement possible.

Dans l'hypothèse où la configuration réelle du lieu de livraison indiqué par le Client empêcherait physiquement le déchargement de la marchandise au lieu déterminé au sein de la propriété, le Client pourra choisir entre une livraison au pied du camion ou l'annulation de la livraison. Les frais de livraison resteront dans ce cas à la charge du Client. Il appartiendra au Client de se rapprocher du Magasin afin de fixer les nouvelles modalités et coûts d'acheminement de la commande.

Réserves lors de la réception

Si le Client constate que le colis est endommagé ou incomplet, il lui est conseillé de le refuser ou, le cas échéant, d'émettre des réserves claires, précises et motivées sur le bon de livraison avant de le signer. Une confirmation de ces réserves devra être adressée au Magasin dans les plus brefs délais.

Article 7 : REPRISE DES PRODUITS

Le Magasin s'engage à reprendre tous les produits (hors sur-mesure) achetés chez Entreprendre, dans un délai de 6 mois suivant l'achat et sur présentation du ticket de caisse du Produit.

Il est entendu par produit sur-mesure : un produit qui a été redimensionné et/ou personnalisé.

Pour être repris, le Produit doit se trouver dans son emballage d'origine. Il doit être en bon état esthétique et de fonctionnement.

Dans le cas où le Client rapporte le Produit dans les délais et aux conditions indiquées ci-dessus, le Magasin remboursera au Client le prix du Produit.



Clients en comptes (suite)

Les factures sont payables au siège social de la société, aux échéances notifiées. Les lettres de change devront être retournées au Vendeur revêtues de l'acceptation du Client dans les dix jours de leur réception. L'acceptation préalable de traite ou lettre de change ne peut en aucun cas constituer une dérogation au délai de règlement notifié sur la facture.

Seul le règlement à l'échéance convenue est libératoire. Conformément aux dispositions visées sous les articles L.441-3 et L.441-6 du Code de Commerce, toute inexécution par le Client, totale ou partielle de ses obligations de paiement ou tout retard, entraînera l'exigibilité de plein droit d'une pénalité d'un montant égal au taux de refinancement le plus récent de la Banque Centrale Européenne majoré de 10 points. Les intérêts commenceront à courir le lendemain de la date de paiement figurant sur la facture et continueront à courir jusqu'au jour du parfait paiement de la totalité des sommes dues au Vendeur. Le Vendeur pourra imputer de plein droit les dites pénalités de retard sur toute réduction de prix due au Client. A défaut de paiement, même partiel, d'une seule des échéances convenues pour l'une quelconque des livraisons, le Vendeur se réserve la possibilité de demander l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues par le Client à quel que titre que ce soit.

En cas d'insolvabilité notoire, de paiement au-delà de la date d'échéance, de redressement ou de liquidation judiciaire, le Vendeur pourra, sous réserve des dispositions impératives de l'article L.621-28 du Code de Commerce, procéder de plein droit et sans autre formalité, à la reprise des marchandises correspondant à la commande en cause et aux commandes impayées antérieures que leur paiement soit échu ou non.

Toute détérioration du crédit du Client pourra, à tout moment, justifier en fonction des risques encourus, la fixation d'un plafond en découvert éventuellement autorisé du Client, la suspension des livraisons, l'exigence de certains délais de paiement, d'un règlement comptant des commandes en cours et à venir et de certaines garanties. De convention expresse et sauf report accordé par le Vendeur, le défaut de paiement de nos fournitures à l'échéance fixée entraînera, quel que soit le mode de règlement prévu, une intervention contentieuse et l'application d'une indemnité forfaitaire de 15%, outre les frais judiciaires et les intérêts légaux. Conformément aux dispositions de l'article L.442-6-1-8° du Code de Commerce, aucun paiement ne peut faire l'objet d'une compensation à la seule initiative du Client, notamment en cas d'allégation par le Client d'un retard de livraison ou de non conformité des produits livrés, l'accord préalable et écrit du Vendeur étant indispensable et ce, quelles que soient les dispositions éventuellement contraires pouvant figurer dans les conditions d'achat du Client. Conformément à l'article D.441-5 du Code de Commerce, le décret du 2 octobre 2012 fixe une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40€. En plus des pénalités de retard actuellement prévues par la loi, tout professionnel en situation de retard de paiement sera de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, de cette indemnité forfaitaire, dès le 1er janvier 2013.

Un escompte de 0,50 % par tranche de 30 jours sera accordé en cas de paiement anticipé, intervenant dans les 10 jours suivant la date d'émission de la facture, le taux étant mentionné sur facture, conformément aux dispositions de l'article L.441-3 du Code de Commerce.

Article 9 : GARANTIES LEGALES

Garantie de conformité

Le Magasin est tenu des défauts de conformité du Produit au contrat conformément aux dispositions du Code de la consommation.

Sous réserve de la présentation d'une preuve d'achat, le Client dispose d'un délai de deux (2) ans à compter de la délivrance du Produit pour faire valoir la garantie légale de conformité. Durant ces deux (2) ans, le Client est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité, celle-ci pesant sur Entreprendre. En cas de défaut de conformité, le Client choisit entre la réparation et le remplacement du Produit. Toutefois, le Magasin peut ne pas procéder selon le choix du Client si cela entraîne un coût manifestement disproportionné au regard de l'autre modalité proposée, compte tenu de la valeur du bien ou de l'importance du défaut. Si toutefois aucune des solutions envisagées ne peut être mise en œuvre dans le mois suivant la réclamation, le Client aura la possibilité de demander une diminution du prix ou l'annulation du contrat. L'annulation du contrat peut ne pas être acceptée si le défaut de conformité est mineur.

Garantie des vices cachés

Le Magasin est tenu des vices cachés du Produit conformément aux dispositions du Code civil. Sous réserve de la présentation d'une preuve d'achat, le Client peut faire valoir la garantie des vices cachés dans un délai de deux (2) ans à compter de la découverte du vice. Pour bénéficier de la garantie des vices cachés, le Client doit apporter la preuve que le vice était non apparent, existait lors de l'achat et rend le Produit impropre à l'usage auquel on le destinait ou diminue très fortement cet usage. Si le Client apporte une telle preuve, il pourra choisir entre l'annulation de la vente ou une réduction du prix de vente.

Certains Produits peuvent bénéficier d'une garantie consentie par le fabricant ou le fournisseur du produit. Cette garantie constructeur est facultative et ne se substitue pas aux garanties légales.

Elle peut notamment être mentionnée sur la notice, le packaging du Produit ou dans un contrat écrit spécifique qui en précise le contenu et les modalités de mise en œuvre, notamment sa durée.

Article 10 : SAV

Défait ou dysfonctionnement du Produit

En cas de dysfonctionnement ou de défaut du Produit, le Client doit immédiatement cesser de l'utiliser et en aviser sans délai le service après-vente du Magasin (ci-après le «SAV»). Le détail des conditions de mise en œuvre du service après-vente est disponible en Magasin, auprès du SAV.

Pièces détachées

Le Magasin s'engage à communiquer au Client la disponibilité des pièces détachées indispensables au bon fonctionnement du Produit dès lors qu'il aura lui-même eu une information claire et précise de la part du fournisseur.



Article 11 : REPRISE DES EEE

Reprise « un pour un »

En vertu de l'article R.543-180 du Code de l'environnement, lors de la vente d'un équipement électrique ou électronique (ci-après les « EEE »), le Magasin reprend gratuitement les équipements électriques et électroniques usagés dont le Client se défait, dans la limite de la quantité et du type de Produit vendu.

En vertu de l'arrêté du 8 octobre 2014 relatif aux conditions de mise en œuvre de cette obligation, la reprise du Produit s'effectue selon les modalités suivantes :

- Enlèvement du Produit en Magasin : reprise de l'équipement usagé sur le lieu de vente.
- Livraison du Produit sur son lieu d'utilisation : reprise de l'équipement usagé sur ce lieu lors de la livraison.
- En cas de livraison dans un autre lieu ou selon d'autres modalités : reprise de l'équipement usagé au lieu de livraison.

Reprise un pour zéro

En vertu de l'article R.543-180 du Code de l'environnement, lorsque la surface de vente dédiée aux EEE dépasse 400m², le Magasin reprend, sans obligation d'achat, les EEE usagés dont toutes les dimensions extérieures sont inférieures à 25cm. Cette reprise s'effectue au sein du Magasin ou en proximité immédiate.

Article 12 : FORCE MAJEURE

Entreprendre peut s'exonérer totalement de sa responsabilité en cas de force majeure. Sont notamment réputés événements de force majeure, les incendies, les inondations, tremblements de terre, tempêtes, arrêts des réseaux de télécommunication, ainsi que les grèves totales ou partielles de nature à entraîner une désorganisation interne ou externe.

Article 13 : GESTION DES LITIGES

Etape 1. En cas de litige à l'occasion d'un achat en Magasin, le Client peut adresser une réclamation écrite au Magasin, dont les coordonnées figurent sur sa facture.

Etape 2. Si le Client n'est pas satisfait de la réponse apportée par le Magasin, ou en cas d'absence de réponse, le Client peut adresser une réclamation écrite à la Voix du Client, par e-mail : bureau@entreprendre-bricolage.com ou par courrier adressé à l'adresse suivante :

**ENTREPRENDRE – Relation client
21 bis av des Oliviers. Etage 1
06800 Cagnes sur mer**

Article 14 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

La marque Entreprendre, son logo ou tout signe distinctif lui appartenant sont protégés par des droits de propriété intellectuelle.

Toute utilisation des droits de propriété intellectuelle appartenant à Entreprendre, de quelque nature que ce soit et sous quelque forme que ce soit, est interdite.

Article 15 : DROIT APPLICABLE

Les présentes CGV sont soumises à la loi française.

En cas de litige, une solution amiable sera au préalable recherchée.

Tout litige relatif à l'exécution des présentes CGV sera de la compétence exclusive des juridictions françaises.

Article 16 : DONNEES PERSONNELLES

Entreprendre attache une grande importance à la protection et au respect de la vie privée de ses Clients et de leurs données personnelles. La politique de protection des données personnelles d'Entreprendre vise à informer les Clients des pratiques concernant le consentement, la collecte, l'utilisation, le stockage, les mesures de sécurité, le(s) durée(s) de conservation, le(s) destinataire(s) et le partage des données personnelles que le Client est amené à fournir lors d'un achat, l'adhésion à un programme fidélité etc.

Ainsi, Entreprendre protège la vie privée de ses Clients en respectant la législation en vigueur et en suivant ses règles internes relatives à la protection des données personnelles d'Entreprendre qu'elle a adoptées pour préserver et garantir les droits des Clients sur les données qu'ils lui confient. Entreprendre respecte les obligations de formalités et de tenue de registre pour ses traitements.

Le Client dispose d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données personnelles les concernant.

L'exercice de ce droit s'exerce par e-mail : bureau@entreprendre-bricolage.com ou par l'envoi d'un courrier à l'adresse suivante :

**ENTREPRENDRE – Voix du client
21 bis av des Oliviers. Etage 1
06800 Cagnes sur mer**

Afin de permettre à Entreprendre d'y satisfaire, chaque demande doit être accompagnée des éléments nécessaires à l'identification de l'expéditeur : nom, prénom, e-mail et éventuellement adresse postale.

IMPORTANT : LES DELAIS DE TRAITEMENT DE VOTRE DEMANDE SERONT NECESSAIREMENT AUGMENTES SI VOUS FAITES VOTRE DEMANDE PAR COURRIER, DU FAIT DES CONTRAINTES MATERIELLES ET TECHNIQUES.